

## CONVOCATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### BARCLAYS PIERRE

Société civile de placement immobilier au capital de 203 474 790 €.  
Siège social : 68/76, quai de la Rapée 75012 Paris.  
434 038 535 R.C.S. Paris

#### Avis de convocation

Messieurs les associés de la société civile de placement immobilier Barclays Pierre sont convoqués en assemblée générale mixte à caractère ordinaire et extraordinaire, le vendredi 22 juin 2007 à 9 h 30 dans les locaux de Natexis Asset Management Immobilier à Paris 12ème, 68/76, quai de la Rapée, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### *Ordre du jour à caractère ordinaire.*

1. Lecture des rapports de la Société de Gestion, du conseil de surveillance, du commissaire aux comptes et examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2006 ;
2. Affectation du résultat et distribution des bénéfices ;
3. Distribution au titre des plus-values immobilières ;
4. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes relatif aux conventions soumises à l'article L 214-76 de la partie législative du Code monétaire et financier ;
5. Présentation de la valeur comptable déterminée par la Société de Gestion à la clôture de l'exercice 2006 ;
6. Présentation de la valeur de réalisation déterminées par la Société de Gestion à la clôture de l'exercice 2006 ;
7. Présentation de la valeur de reconstitution, déterminées par la Société de Gestion à la clôture de l'exercice 2006 ;
8. Quitus à la Société de Gestion ;
9. Approbation du versement à la Société de Gestion d'un honoraire d'arbitrage ;
10. Autorisation de cession d'actifs immobiliers ;
11. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Michel Avanesoff ;
12. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Jacques Baudrillard ;
13. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Paul Chenel ;
14. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Alain Chevallier ;
15. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Martial Fouques ;
16. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Maurice Janin ;
17. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Jean-Paul Lavignasse ;
18. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Madame Isabelle Roussel ;
19. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Jean-Louis Roy ;
20. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Michel Tristan ;
21. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Barclays Bank PLC ;
22. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de la SCI BPJC ;
23. Nomination de Monsieur Serge Blanc en qualité de membre de conseil de surveillance ;
24. Nomination de Monsieur Jean-Philippe Richon en qualité de membre du conseil de surveillance ;
25. Nomination de l'APPSCPI en qualité de membre du conseil de surveillance ;
26. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire ;
27. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant ;
28. Pouvoirs pour effectuer les formalités légales ;
29. Questions diverses.

#### *Ordre du jour à caractère extraordinaire.*

30. Modifications statutaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires ;
31. Modifications des articles 9, 17, 21, 22, 32 et 33 des statuts.

#### **Le texte des résolutions qui seront proposées aux associés est le suivant :**

##### **Projet de résolutions à caractère ordinaire.**

**Première résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports de la Société de Gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2006.

**Deuxième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve l'affectation et la répartition du résultat de 16 818 315,90 euros telles qu'elles lui sont proposées par la Société de Gestion.

En fonction du montant distribuable qui s'établit à 21 026 508,33 euros, compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent qui s'élève à 4 208 192,43 euros elle convient de répartir aux associés une somme de 16 596 841 euros, somme qui leur a déjà été versée sous forme d'acomptes et décide d'affecter au report à nouveau la somme de 4 429 667,33 euros.

En conséquence, le dividende unitaire revenant à chacune des parts émises est arrêté à 20,50 euros.

**Troisième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, en application de l'article 39 des statuts, décide de répartir entre les associés présents au moment de la distribution un montant de 3,53 euros par part prélevé sur le compte plus-values.

Cette distribution correspond au montant acquitté par la société pour une part détenue par une personne relevant du régime de l'impôt sur le revenu au titre des plus-values sur cessions d'actifs immobiliers réalisées en 2006.

Cette distribution sera affectée, pour les associés relevant du régime de l'impôt sur le revenu, au remboursement de leur dette à l'égard de la société résultant de l'impôt acquitté par cette dernière pour leur compte.

A cet égard, il est rappelé que, pour les associés ayant cédé leurs parts antérieurement à cette distribution, leur dette éventuelle a été déduite du produit de la cession.

**Quatrième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport du commissaire aux comptes concernant les conventions soumises à l'article L 214-76 de la partie législative du Code monétaire et financier, et en approuve les conclusions.

**Cinquième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte, telle qu'elle a été déterminée par la Société de Gestion que la valeur nette comptable ressort à 246 168 449,30 euros, soit 290,94 euros pour une part.

**Sixième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte, telle qu'elle a été déterminée par la Société de Gestion que la valeur de réalisation ressort à 313 650 336,43 euros, soit 370,70 euros pour une part.

**Septième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte, telle qu'elle a été déterminée par la Société de Gestion que la valeur de reconstitution qui ressort à 361 369 751,00 euros, soit 427,10 euros pour une part.

**Huitième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne à la Société de Gestion quitus entier et sans réserve pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

En tant que de besoin, elle lui renouvelle sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans l'intégralité de ses dispositions.

**Neuvième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve le versement à la Société de Gestion d'un honoraire d'arbitrage fixé à 2,5 % H.T. du prix de vente des actifs immobiliers.

**Dixième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, autorise la Société de Gestion à procéder aux charges et conditions qu'elle jugera convenables à la cession des immeubles :

— Chamonix (74)  
Les Barrats – Place de Chamonix Sud, une surface commerciale  
Le Grépon, une résidence de tourisme.

— 65 rue Monge à Suresnes (92).

Cette autorisation est accordée du jour de la présente assemblée et expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

**Onzième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Michel Avanessof. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

**Douzième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Jacques Baudrillard. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

**Treizième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Paul Chenel. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

**Quatorzième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Alain Chevallier. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

**Quinzième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Martial Fouques. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

**Seizième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Maurice Janin. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

**Dix-septième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Jean-Paul Lavignasse. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

**Dix-huitième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Madame Isabelle Roussel. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

**Dix-neuvième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Jean-Louis Roy. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

**Vingtième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Michel Tristan. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

**Vingt et unième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Barclays Bank PLC. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

**Vingt-deuxième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de la SCI BPJC. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

**Vingt-troisième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme Monsieur Serge Blanc en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

**Vingt-quatrième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme Monsieur Jean-Philippe Richon en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

**Vingt-cinquième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme l'APPSCPI en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

**Vingt-sixième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires renouvelle le mandat de Deloitte & Associates, sis 185, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine (92200) en qualité de commissaire aux comptes titulaire, représenté par Monsieur Vercamer. Son mandat d'une durée de six exercices, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

**Vingt-septième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat du Cabinet Beas sis 7/9, Villa Houssay à Neuilly-sur-Seine (92200), en qualité de commissaire aux comptes suppléant. Son mandat d'une durée de six exercices, prendra fin à l'issue de l'assemblée Générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

**Vingt-huitième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

#### **Projet de résolutions à titre extraordinaire.**

**Vingt-neuvième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la société de gestion et du rapport du conseil de surveillance, donne pouvoir à la Société de gestion de modifier les statuts à l'effet :

- de remplacer les sommes mentionnées en francs par des montants en euros, et ce, conformément aux textes réglementaires ;
- de remplacer les termes « Commission des Opérations de Bourse » par « Autorité des Marchés Financiers ».

**Trentième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la société de gestion et du rapport du conseil de surveillance, décide de modifier l'article 9 - « Réduction du capital » des statuts afin de le mettre en conformité avec l'article L 214-53 du Code Monétaire et Financier, ainsi qu'il suit :

*« Le capital peut aussi, à toute époque, être réduit par décision extraordinaire des associés pour quelque raison et de quelque manière que ce soit, ce montant ne pouvant être ramené à moins de sept cent soixante mille (760 000) euros.  
Si la réduction n'est pas justifiée par des pertes, elle n'est pas opposable aux créanciers. »*

**Trente et unième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la société de gestion et du rapport du conseil de surveillance, décide de modifier l'article 17- « Société de Gestion » des statuts afin de la mettre en conformité avec l'article L 214-67 al 1 du Code monétaire et financier, ainsi qu'il suit :

*« La Société est administrée par une société de gestion constituée sous forme d'une société anonyme dont le capital minimum ne peut être inférieur à deux cent vingt cinq mille (225 000) euros. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Trente-deuxième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la société de gestion et du rapport du conseil de surveillance, décide de modifier le 11ème tiret du 3ème alinéa de l'article 21 - « Rémunération de la Société de Gestion » des statuts ainsi qu'il suit :

*« - pour le remboursement forfaitaire des frais de constitution de dossier lors d'un transfert de parts sans intervention de la société de gestion, ou intervenant par voie de succession ou donation, la société de gestion percevra une somme forfaitaire de 76,22 euros H.T. (valeur 2005) par cession, succession ou donation, cette somme étant indexée le 1er janvier de chaque année, et pour la première fois le 1er janvier 2007, en fonction de la variation annuelle de l'indice INSEE des prix à la consommation afférents aux services financiers. La nouvelle somme ainsi obtenue étant arrondie à l'euro inférieur. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Trente-troisième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la société de gestion et du rapport du conseil de surveillance, décide de supprimer de l'alinéa 6 de l'article 22 - « Conseil de surveillance » des statuts le mot « empêchement » qui sera en conséquence rédigé ainsi qu'il suit :

« En cas de vacance par décès ou par démission, d'un ou de plusieurs des membres du conseil de surveillance, ce conseil peut être amené à procéder à des nominations à titre provisoire. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Trente-quatrième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la société de gestion et du rapport du conseil de surveillance, décide de modifier le dernier alinéa de l'article 32 - « Assemblée générale ordinaire » des statuts :

« Les décisions de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Trente-cinquième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la société de gestion et du rapport du conseil de surveillance, décide de modifier le dernier alinéa de l'article 33 - « Assemblée générale extraordinaire » des statuts :

« Les décisions sont prises à la majorité des voix des associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Renouvellements du mandat de membre du conseil de surveillance :

— Monsieur Michel Avanessoff  
Membre du conseil de surveillance de Barclays Pierre  
Né le 8 juin 1941  
Nombre de parts détenues : 72  
Demeurant : 3, chemin de la Pluette 78860 Saint-Nom-La-Bretèche  
Fonction exercée au cours des cinq dernières années :  
. Retraité

— Monsieur Jacques Baudrillard  
Membre du conseil de surveillance de Barclays Pierre  
Né le 30 mars 1942  
Nombre de parts détenues : 121  
Demeurant : 59, avenue du Mont Valérien 92500 Rueil-Malmaison  
Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :  
. Président de l'association des officiers de réserve de la Marine Nationale

— Monsieur Paul Chenel  
Membre du conseil de surveillance de Barclays Pierre  
Né le 29 avril 1942  
Nombre de parts détenues : 39  
Demeurant : 76, boulevard Raymond Poincaré 92380 Garches  
Fonction exercée au cours des cinq dernières années :  
. Administrateur de sociétés.

— Monsieur Alain Chevallier  
Membre du conseil de surveillance de Barclays Pierre  
Né le 14 février 1947  
Nombre de parts détenues : 8  
Demeurant : 6, rue des Bleuets 85450 Chaille-les-Marais  
Fonction exercée au cours des cinq dernières années :  
. Retraité

— Monsieur Martial Fouques  
Membre du conseil de surveillance de Barclays Pierre  
Né le 15 mai 1948  
Nombre de parts détenues : 25  
Demeurant : 13, rue Lasson 75012 Paris  
Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :  
. Dirigeant responsable de Barfimm  
. Directeur central de la Barclays Bank PLC

— Monsieur Maurice Janin  
Membre du conseil de surveillance de Barclays Pierre  
Né le 1er avril 1934  
Nombre de parts détenues : 120  
Demeurant : 21, rue de la Paix 10000 Troyes  
Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :  
. Retraité

— Monsieur Jean-Paul Lavignasse  
Membre du conseil de surveillance de Barclays Pierre  
Né le 17 novembre 1948

Nombre de parts détenues : 5  
Demeurant : 33, avenue Georges Clemenceau 78110 Le Vésinet  
Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :  
. Directeur général adjoint de la Barclays Bank PLC

— Madame Isabelle Roussel  
Membre du conseil de surveillance de Barclays Pierre  
Né le 21 septembre 1948  
Nombre de parts détenues : 5  
Demeurant : 13, boulevard Suchet 75016 Paris  
Fonction exercée au cours des cinq dernières années :  
. Directeur financier de la Barclays Finances

— Monsieur Jean-Louis Roy  
Membre du conseil de surveillance de Barclays Pierre  
Né le 17 mars 1942  
Nombre de parts détenues : 275  
Demeurant : 8, boulevard Emile Augier 75116 Paris  
Fonction exercée au cours des cinq dernières années :  
. Professeur à l'ESSEC

— Monsieur Michel Tristan  
Membre du conseil de surveillance de Barclays Pierre  
Né le 8 juin 1935  
Nombre de parts détenues : 231  
Demeurant : 19, cours du Général Leclerc 20000 Ajaccio  
Fonction exercée au cours des cinq dernières années :  
. Psychiatre.

— Société Barclays Bank PLC  
Membre du conseil de surveillance de Barclays Pierre  
représentée par Monsieur Bernard Barale  
dont le siège est : 32, avenue George V 75008 Paris  
Nombre de parts détenues : 3 580.

— SCI BPJC  
Membre du conseil de surveillance de Barclays Pierre  
représentée par son gérant Monsieur Jean-Jacques Bonfil-Praire  
dont le siège est : 10, rue Henri Poincaré 75020 Paris  
Nombre de parts détenues : 749

Nominations en qualité de membre du conseil de surveillance :

— Monsieur Serge Blanc  
Né le 16 octobre 1950  
Nombre de parts détenues : 10  
Demeurant : 2, allée de Marivel/96, avenue de Paris 78000 Versailles  
Fonction exercée au cours des cinq dernières années :  
. Directeur marketing et communication à la société Cyber-Com  
. Gérant de la SCI AAZ  
. Cadre à la Société Générale.

— Monsieur Jean-Philippe Richon  
Né le 16 juillet 1956  
Nombre de parts détenues : 300  
Demeurant : 7, allée des Poiriers 54520 Laxou  
Fonction exercée au cours des cinq dernières années :  
. Gérant de la SCI RIGA  
. Chirurgien-dentiste

— APPSCPI  
4, rue de Thionville 75019 Paris  
Nombre de parts détenues : 10  
représentée par Madame Jacqueline Solsona  
Domiciliée : 4, rue de Thionville 75019 Paris

*Pour avis, la société de gestion,  
Natexis Asset Management Immobilier*

**0706776**